

LE PETIT COLOMBARIEN

Le MOT du maire

Année 2010 n° 4

Chères Colombariennes, Chers Colombariens

L'année 2009 s'en est allée emportant avec elle les joies et les peines vécues par chacun d'entre nous.

Dans notre petit village, neuf petits bout'choux ont vu le jour. Six jeunes couples se sont unis pour « le meilleur et pour le pire », mais nous a attristé la disparition de cinq habitants de Collemiers plus ou moins jeunes.

Certaines actions ont été réalisées telles que l'agrandissement du cimetière, la réfection de quelques routes, la phase 1 de l'étude BAC du réseau de Collemiers, les phases 1,2 et 3 de l'étude des trois captages de Sens, Gron et Collemiers, la mise en route et l'avancement de l'archivage à la mairie.

D'autres ont débuté et sont en cours d'élaboration: PLU et Remembrement.

Les manifestations festives de l'année 2008 ont été reconduites en 2009 et complétées par le vide grenier qui a remporté un vif succès.

Une nouvelle association s'est constituée « Les jardiniers d'Yvonne » dont les bénévoles fleurissent avec beaucoup de soin notre village. J'en profite pour remercier les personnes qui participent à la modeste, mais artisanale décoration de Noël de notre mairie et notre salle des fêtes, et les particuliers qui enjolivent le village par l'illumination de leur maison pendant les fêtes.



Que peut nous apporter 2010 ? En espérant que les subventions soient raisonnablement maintenues malgré le contexte difficile actuel, plusieurs projets sont envisagés par le conseil municipal :

Columbarium (devis déjà prêt), réfection de la salle du conseil (en attente de subventions),

Phase 2 et 3 de l'étude du réseau d'eau de Collemiers et travaux de voirie..

En vous renouvelant nos vœux, sachez enfin que les conseillers, les adjoints et moi-même resterons à votre écoute et nous efforcerons dans la mesure du possible de trouver des solutions à vos requêtes.

Le Maire Simone Mangeon

LE PETIT COLOMBARIEN

NAISSANCES

Elouan Hurelle le 29/07/09

Sam Albergel le 03/08/09

Léna Farinot le 12/09/09

Noa Debo le 21/09/09

Antoine Hermans le 08/12/09

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous souhaitons la bienvenue dans notre village aux nouveaux Habitants.
N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

DECES

M. Lionel Strim le 13 Août 09

A sa famille nous adressons nos sincères condoléances

Toutes nos félicitations aux heureux parents

RESPECTONS L' ENVIRONNEMENT, RESPECTONS LA NATURE

Nous vous informons qu'en application de l'article 84 du Règlement Sanitaire et Social de l'Yonne, **le brûlage des déchets à l'air libre**, de toute nature c'est-à-dire, ordures ménagères ou déchets verts (branches, herbes...) **est interdit** dans les propriétés privées et publiques.

Il est également **interdit de jeter vos déchets verts** (pommes, poires, déchets de tonte...) **dans vos poubelles d'ordures ménagères ramassées** le mercredi.

Nous vous rappelons que pour éliminer vos déchets verts, vous avez à votre disposition une déchetterie se trouvant à Sens zone des Vauguilletes, ouverte du lundi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 17h. Le dimanche de 9h à 12h. Fermée le jeudi.

Afin de vous éviter le déplacement, nous vous conseillons de réaliser du compost dans votre jardin qui s'effectue très facilement à même le sol ou en bac.

INFORMATIONS

Nous regrettons que des dégradations aient lieu occasionnellement sur des installations communales donc des biens collectifs et nous rappelons aux auteurs de ces méfaits que c'est l'ensemble des habitants qui en subit les conséquences.

Ramassage des ordures ménagères avis important

De nouveau, nous vous conseillons d'utiliser des bacs roulants pour vos ordures ménagères afin d'éviter que les animaux errants ne répandent les déchets sur la voie publique. Le passage des encombrants se fera le 19 Mars 2010.

NOTRE ECOLE

Nous sommes 21 dans la classe: 3 CP, 4 CE1, 2 CE2, 7 CMI, CM2.

Tous les mardis à 9h30, nous allons à la piscine. Nous avons obtenu notre diplôme 2009 de :

« Nettoyons la Nature »

Nous sommes allés visiter un chantier à Paron dans le cadre des « coulisses du bâtiment ».

Le 6 novembre nous avons fait un spectacle sur le thème de la nature.

Jeudi 10 décembre, Romuald et Thomas



Neige en Décembre



Veille de vacances de Noël

De l'école d'horticulture de Gron sont venus nous expliquer ce qu'était un bulbe, comment le planter et le préserver.

Nous avons décoré notre sapin avec des boules que nous avons fabriquées nous mêmes.

Les enfants de l'école

LES JARDINIERS D YVONNE

Les bénévoles qui, depuis un certain temps déjà, étaient intervenus en quelques points du village et des hameaux, se sont groupés en association sous la présidence de M. Christian Lesage, formateur à la MFR de Gron. Depuis, grâce à la participation de personnes de bonne volonté que nous remercions vivement, « Les Jardiniers d'Yvonne » ont accompli différentes réalisations:

- Aménagement d'une mini bibliothèque regroupant des revues et des ouvrages spécifiques concernant le jardinage. Ces documents, que vous pouvez emprunter, sont à votre disposition à la mairie.

- Participation au marché de Noël, plantation d'une centaine d'arbres et arbustes, achetés par la commune, dans le cadre de l'aménagement paysager du cimetière, ébauche de décoration du village pour les fêtes de fin d'année.



Plantations au cimetière



Bénévoles en action

Outre l'entretien des ouvrages existants, d'autres projets sont à l'étude. Par ailleurs, l'association propose à ses adhérents des réunions à thèmes tels: le jardin au naturel, le compostage, le bouturage, la taille (avec atelier pratique).

Ces dernières seront animées par M. Lesage, spécialiste en la matière, qui en élabore le calendrier.

Une journée troque-plantes, la possibilité d'effectuer des commandes groupées ainsi que la mise au point d'une visite à l'extérieur sont également envisagées.

L'association « Les jardiniers d'Yvonne » remercie tous ceux qui soutiennent son action de quelque façon que ce soit et présente à tous les Colombariens et Colombariennes ses vœux les plus sincères pour une année 2010 bien fleurie.

La garde d'enfants à domicile: un nouveau service s'ouvre à

L' A.D.M.R DE COLLEMIERS ET SES ENVIRONS.

Alors que les familles peinent à faire garder leurs enfants, les associations A.D.M.R sont de plus en plus nombreuses à se lancer dans le service de garde d'enfants à domicile à des heures atypiques. L' A.D.M.R de Collemiers et ses environs offre aux parents ce nouveau service.

Une bonne façon d'aider les familles, de toucher de nouveaux publics et de diversifier les activités de nos salariés: un « nouveau métier ». Ce type de garde des enfants ne vient pas en concurrence des autres formes de gardes, mais est un complément.

Trouver un mode de garde adapté à ses besoins:

Lorsque les parents travaillent, ils ont parfois des horaires contraignants. La prise en charge des enfants est alors souvent compliquée. Tôt le matin, tard le soir, pour quelques heures ou davantage, occasionnellement ou régulièrement. Avec la garde à domicile, votre enfant est gardé chez vous, en toute sécurité, pour le temps que vous souhaitez. Il est dans son environnement familial, ce qui permet de mieux respecter ses rythmes de vie.

L' A.D.M.R s'adapte à vos horaires de travail et à vos contraintes

Notre personnel, spécialement formé pour l'intervention à domicile, saura respecter l'intimité de votre foyer et assurer une garde active de vos enfants. L'intervenante peut également réaliser des tâches ménagères lorsque l'enfant dort (tâches ménagères en lien avec l'enfant: repassage de son linge, rangement de sa chambre, préparation de son repas...).

Le financement :

Le service peut-être financé par votre caisse d'allocations familiales (CAF ou MSA). Selon vos ressources, vous pouvez bénéficier d'un complément de libre choix du mode de garde dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (la P.A.J.E). Le coût d'une garde d'enfant à domicile est déterminé en fonction de vos ressources, du nombre d'enfant à garder, du nombre d'heures effectuées, et de la prise en charge par la P.A.J.E. De plus 50% des sommes que vous payez sont déductibles de vos impôts ou vous permettent d'obtenir un crédit d'impôt.

C'est compliqué ? Nous nous adaptons !

Vous travaillez à mi-temps ? Les dimanches et les jours fériés ? Vous avez besoin de quelqu'un uniquement le mercredi ou pendant les vacances scolaires ? Vous avez du mal à concilier vos horaires de travail avec la sortie de l'école ?

L'intervenante ADMR peut-être là pour :

- la sortie des classes, l'aide aux devoirs, les repas, le lever, le coucher, la toilette.

Pour en savoir plus, contactez l'ADMR qui vous conseillera en toute sérénité sur l'offre de garde la mieux adaptée à votre situation, vous proposera un devis correspondant à votre situation, sans engagement de votre part:

Association A.D.M.R. 3 rue du Puits du Vau 89100 Gron

Tel: 0386643066/Fax: 0386657008

Votre association ADMR de Collemiers et ses environs est pilote pour ce nouveau service

Le Président : Michel Roy

VIE PRATIQUE

Ecole

Nous vous rappelons que tout enfant rentrant au CP doit être inscrit à l'école de son secteur, soit Collemiers.

Pour les parents désirant scolariser leur enfant dans une autre école, une demande de dérogation à la mairie est obligatoire.

Les inscriptions se feront courant Juin, la date vous sera communiquée par affichage.

De même, une garderie et une cantine sont à votre service dans votre village et un transport pour les maternelles est assuré.

Renseignez vous en mairie.



Les majorettes de Collemiers

Les majorettes

Les majorettes de Collemiers animent les festivités du village. Nous participons également à des festivals . Nous avons eu de très bons résultats la saison passée.

Les entraînements ont lieu le mercredi de 14h à 14h30 et le vendredi de 18h à 19h30 au foyer communal.

Les inscriptions sont toujours possibles. Pour tout renseignements, veuillez vous adresser au foyer communal aux jours et heures d'entraînement.

Les numéros utiles

Dépannage électrique

0810 333 089

Dépannage gaz

0810 433 089

Pompiers

18

Samu

15

Gendarmerie

17

Hôpital

03 86 86 15 15

Clinique

03 86 95 86 86

ADMR

03 86 64 30 66

SPA

03 86 97 02 46

Ecole

03 86 65 94 91

Collège

03 86 65 50 72

Lycée

03 86 95 72 00

Centre anti-poison

01 40 37 04 04

Gendarmerie de Sens

03 86 83 20 00

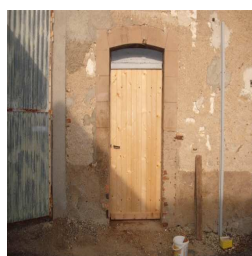
LES POMPIERS

Le 5 Décembre 2009, les sapeurs pompiers du CPI de Collemiers ont célébré leur patronne Sainte Barbe, en présence de Mme le maire, du conseil municipal et de Mme Faure député de l'Yonne.

Au cours de cette cérémonie, le caporal Denise Réty a annoncé son départ en retraite des sapeurs pompiers volontaires après 21 ans de service. Nous la remercions pour ces années de dévouement et de disponibilité au service des Colombariens et Colombariennes. Le Caporal Philippe Pichard a reçu la médaille d'argent pour ses 20 ans de service. L'adjudant René Cavan, la médaille de vermeil pour ses 25 ans de service



Porte avant travaux



Porte après travaux

pour ses 25 ans de service. L'ensemble du personnel du CPI remercie la population pour son accueil lors de la présentation des calendriers 2010. Pour ceux qui aurait été oubliés, les sapeurs pompiers sont à leur disposition pour leur présenter le calendrier.

Après avoir modifié l'intérieur des bâtiments pour remiser le véhicule de première intervention, les pompiers ont changé la porte de service. Celle-ci a été offerte par M. Alain Ballaguet. Nous le remercions pour ce don.

L'Adjudant René Cavan

LE PETIT COLOMBARIEN

A propos des animaux de compagnie

Vivre à la campagne, nous incite à juste titre à partager notre quotidien avec des animaux de compagnie et en majorité des chiens et des chats. Leur présence est source de grande satisfaction pour l'individu et sa famille mais crée aussi des contraintes et nous en devenons responsables. Nous avons donc des devoirs envers eux et les autres individus pour que la cohabitation soit harmonieuse (attention aux animaux bruyants, divagant ou en surnombre). Un petit guide élaboré par la société Centrale Canine et le Syndicat des vétérinaires est à votre disposition en mairie: il nous informe au mieux sur vos droits et devoirs inhérents à leur acquisition.

Collemiers fait partie du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière du Sénonais et des représentants communaux s'informent des projets et de l'évolution des travaux lors des réunions ordinaires du comité syndical.(chaque commune paie en effet 0,70 €/ hbt pour adhérer à ce syndicat).

La fourrière basée à Nailly, ne peut accueillir que 20 chiens. D'autre part, elle n'accueille que des animaux errants non identifiés. Toutefois, si vous avez perdu votre animal, il est possible d'appeler ce service afin de vérifier qu'il n'a pas été retrouvé. Les animaux sont rendus s'ils sont identifiés. Les animaux non identifiés sont gardés 8 jours puis ensuite confiés à la SPA (site voisin de la fourrière), si de la place y est encore disponible, ou bien euthanasiés.

Donc si vous trouvez dans votre village un chien errant qui crée des nuisances, vérifiez d'abord qu'il ne s'agit pas d'un chien identifiable appartenant à l'un de vos voisins. Sinon appelez le : 06.08.27.05.56.

Une équipe de la fourrière prendra en charge l'animal. Il n'y a aucune structure pour les chats.

La SPA, quant à elle est une association de protection qui fonctionne grâce aux adhésions, aux dons et aux participations lors de manifestations (récolte de fonds par tombola par exemple).

Ses locaux sont différents de ceux de la fourrière et peuvent accueillir environ 40 chiens issus soit de la fourrière, soit d'abandons volontaires ou de signalements pour mauvais traitement .

Nous espérons que ces informations répondront aux questions que vous vous posiez peut-être, les animaux de compagnie étant nombreux dans notre village.

DATES A RETENIR

- 21 Février 2010 : Repas des anciens .
- 7 Mars 2010 : Repas des majorettes .
- 25 Avril 2010 : Randonnée pédestre et pique-nique villageois.
- 29 Mai 2010 : Festival des majorettes .
- 25 Juin 2010: Feux de la Saint Jean
- 13 Juillet 2010: Retraite aux flambeaux, feux d'artifice et bal .
- 14 Juillet 2010: Vide grenier .